

Descriptif du Programme National- RDC

PROGRAMME ONU-REDD

17-19 mars 2010





PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS UNIES SUR LA RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION
DES FORÊTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROGRAMME NATIONAL

Pays : République démocratique du Congo (**RDC**)

Titre du programme : **Appui ONU-REDD au Plan de préparation REDD
(R-PP) de la RDC [ONU-REDD / DRC / Phase 2]**

VERSION :
2 mars 2010

Produit du Programme : la RDC est dotée des moyens lui permettant de participer au mécanisme international REDD+

Durée du programme : **2 ans et 6 mois**
Dates du début/de l'achèvement prévues : **Juin 2010 / Décembre 2012**
Modalité de gestion des fonds : **Canalisée**
Organisme chargé de l'administration : **Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs**

Sources de financement du budget :
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs ONU-REDD

Montant estimatif du budget (R-PP):
22,7 millions de dollars

Montant demandé à l'ONU-REDD :
5,5 millions de dollars (*)

Montant demandé au FPCF :
3,4 millions de dollars

Budget financé à hauteur de :
1,8 million de dollars

Montant du budget non financé :
11,9 millions de dollars ()**

(*) Programme + dépenses d'appui indirectes.
(**) Le cofinancement est déjà recherché.

Noms et signatures des contreparties nationales ou sous-nationales et des organismes des Nations Unies participants

En signant ce descriptif de programme, tous les signataires s'engagent sans réserve à parvenir aux résultats recensés pour chacun d'entre eux comme indiqué aux tableaux 1 et 2 et précisés dans les plans de travail annuels.

Organisations des Nations Unies	Autorités nationales de coordination
M. Fidèle Sarassoro Coordonnateur résident de l'ONU - RDC	M. José E. B. Endundo Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT)
M. Ndiaga Gueye Représentant de la FAO - RDC	
M. Adama Guindo Directeur de pays du PNUD - RDC	
Mme Angela Cropper <i>Directrice exécutive adjointe du PNUE</i>	

Pour de plus amples informations concernant le R-PP et le Programme ONU-REDD de la RDC, se reporter à l'annexe 1 (page 16).

1. Résumé analytique

La RDC s'est engagée de manière décisive et sans réserve dans le mécanisme REDD+ il y a environ un an, en janvier 2009. Depuis lors, le pays a emprunté un raccourci pour mettre au point son plan de préparation au titre du REDD. En 2009, une première allocation du Programme ONU-REDD, d'un montant de 1,88 million de dollars (phase 1, 2009-2010) ainsi qu'une subvention du FPCF de 200 000 dollars ont permis de mettre en place le mécanisme REDD+ national et de le structurer. Ce **mécanisme REDD+** qui consiste en une concertation/coopération entre parties prenantes en cours consacrée au mécanisme REDD+ progresse bien et de manière dynamique dans le pays, sous les auspices du Ministère de l'environnement (MECNT). Un **décret REDD** signé par le Premier ministre le 26 novembre 2009 a officialisé le mécanisme REDD national et appuyé un certain nombre d'institutions essentielles prenant part au REDD, notamment **la Coordination nationale pour le REDD (CN-REDD)** qui est fonctionnelle et très active, ainsi que deux comités directeurs (un Comité national pour le REDD et un Comité interministériel) en cours de mise en place. Un nombre important d'organisations de la société civile représentant les populations des forêts se sont organisées au sein d'une structure unique dénommée **Groupe de travail sur le climat-REDD (GTCR)**, qui est un partenaire actif, indispensable et fort précieux du mécanisme REDD en RDC, par l'entremise duquel la concertation au titre de REDD se poursuit aux niveaux national, provincial et local. Un certain nombre d'institutions internationales appuient ou contribuent au mécanisme REDD en RDC, y compris des organismes des Nations Unies au titre du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE), la Banque mondiale (par l'intermédiaire de son FPCF), la COMIFAC, la CBFF, la Fondation pour la forêt pluviale, le WWF, l'Accord international sur les bois tropicaux et le FORAF.

La RDC vient juste de terminer l'élaboration de son Plan de préparation REDD (R-PP), pour 2010-2012, qui est joint à la présente proposition et a pour objet l'obtention d'un appui financier du Programme ONU-REDD. Ce Plan de préparation national est la feuille de route au titre du REDD, ainsi que le cadre dans lequel se rassemblent toutes les parties prenantes, y compris les donateurs, désireux d'appuyer le mécanisme de préparation REDD+ en RDC.

Le R-PP est une **feuille de route** solide et étoffée comportant environ 150 pages. On y définit une perspective assortie d'un calendrier, un cadre fixant les résultats; il comporte des réflexions argumentées, un cadre institutionnel, de nombreux éléments opérationnels et des orientations pratiques; on y décrit avec précision une série d'activités et d'interventions à réaliser (dont 30 différentes actions et plus de 100 tâches) ainsi qu'un budget détaillé assorti d'un plan annuel de décaissement. Tous les éléments essentiels du Plan de préparation REDD, tels que recensés et convenus au niveau international, y sont traités. Tant le Programme ONU-REDD que le FPCF ont participé étroitement à l'élaboration du R-PP, comme l'indique le fait qu'ils emploieront le même document de pays R-PP pour mobiliser leurs ressources financières respectives, et la coutume consistant à mener des missions conjointes en RDC (4 missions conjointes à ce jour en près d'un an). Le descriptif du Plan de préparation est en partie conçu conformément à la présentation du FPCF, de façon à faciliter la présentation des dossiers au FPCF tout en traitant simultanément toutes les informations nécessaires à la présentation du dossier au Programme ONU-REDD (le FPCF et le Programme ONU-REDD sont les deux principales sources de financement que sollicitent actuellement le pays même si d'autres cofinancements sont recherchés également).

Le Plan de préparation est l'aboutissement d'un processus encourageant vivement la **participation** qui a permis au pays de **s'approprier** dans une large mesure l'initiative. Un nombre incalculable de consultations et de réunions, d'ateliers, d'études, de missions d'appui internationales et d'activités au niveau provincial ont été organisés pour informer les parties prenantes, les consulter au sujet du Plan de préparation REDD de la RDC et parvenir à son élaboration, ce qui a représenté quelque 31 évènements enregistrés (voir [section 1b](#) et [annexe 1b](#) du Plan de préparation). S'agissant de la rédaction et de la révision de la version finale du Plan de préparation, quelque 50 personnes ont participé activement aux divers groupes de travail chargés de différents domaines et de différentes questions. Un atelier de validation que présidait le Ministre de l'environnement lui-même a été organisé les 18 et 19 février 2010; y ont pris part 80 personnes. En outre, une mission conjointe ONU-REDD/FPCF a été menée du 9 au 12 février 2010 pour évaluer le Plan de préparation : la mission a conclu que le Plan de préparation était de bonne qualité, qu'il avait été établi avec la participation des intéressés et que les parties prenantes du pays se l'étaient dûment approprié de sorte qu'il pouvait maintenant être présenté aux conseils du Programme ONU-REDD et du FPCF prévus les 18 et 19 mars 2010 à Nairobi et du 22 au 25 mars 2010 à Libreville, respectivement (voir le rapport de la quatrième mission conjointe ONU-REDD/FPCF en RDC; les conclusions du rapport figurent à l'annexe 2 plus bas).

Le montant total du **budget nécessaire au Plan de préparation** est estimé à 22,7 millions de dollars. Quelque 1,8 million de dollars sont déjà assurés : il s'agit du solde des fonds alloués à la phase 1 du Programme ONU-REDD (qui sont maintenant incorporés au cadre correspondant au plan d'élaboration), de la subvention initiale du FPCF et d'une somme au titre d'un projet de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) récemment approuvé pour la RDC. La RDC souhaite demander au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD une allocation de 5,5 millions de dollars (au titre de la phase 2 du Programme ONU-REDD) pour la période 2010-2012 de façon que le Plan de préparation puisse vraiment être élaboré. En outre, le pays demandera 3,4 millions de dollars au FPCF au cours de sa réunion qui aura lieu fin mars 2010, somme dont l'attribution semble assurée. Une somme de 11,9 millions de dollars doit encore être cofinancée alors que le pays a déjà engagé des pourparlers avec différents donateurs et trouvé des sources de financement et qu'aucune difficulté majeure n'est prévue, compte tenu du fait que le processus d'élaboration du Plan de préparation de la RDC a déjà acquis une crédibilité certaine et suscité beaucoup d'intérêt. Quoi qu'il en soit, la façon dont le budget consacré à l'élaboration du Plan de préparation a été structuré, permet de penser qu'avec les allocations financières demandées au Programme ONU-REDD et au FPCF, qui s'élèvent à 9 millions de dollars, l'élaboration du Plan de préparation pourra progresser sans contretemps et parvenir à un degré de qualité minimum. Le cofinancement garantira la solidité du processus d'élaboration du Plan et l'enrichira.

Ainsi, le Plan de préparation est le document programmatique de la RDC correspondant au Programme REDD. Il constitue les descriptifs de programme correspondant simultanément au Programme ONU-REDD et au FPCF. En conséquence, il n'y a pas de descriptif de programme national ONU-REDD pour la RDC de façon à éviter la prolifération de documents ou la confusion. Toutefois, afin de faciliter l'évaluation et la prise de décisions au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, une note explicative suit, ci-après, établie conformément à la présentation des descriptifs de programmes nationaux ONU-REDD, qui montrent comment le Plan de préparation traite convenablement les informations et l'analyse requises. La note renvoie aux sections du Plan de préparation (les pages renvoient à la version originale en français du Plan de préparation) et contient des observations supplémentaires pour clarifier les objectifs. En tout état de cause, et sauf indication contraire, la présente proposition ONU-REDD (deuxième phase) est conforme à la proposition ONU-REDD précédente (phase 1) déjà avalisée par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD lors de sa première réunion, tenue en mars 2009 dans la ville de Panama.

La conception du mécanisme national REDD+ de la RDC est exposée dans l'introduction (pages 5 à 7 du Plan de préparation). On y trouve une feuille de route sous forme de graphique assortie d'éléments et d'un calendrier (voir figure 1 plus bas).

Pour un résumé du Plan de préparation, se reporter à la section Résumé analytique (pages 11 à 14) du descriptif du Plan de préparation. On y trouve un diagramme résumant les étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale REDD à l'horizon 2030 (voir figure 2 plus bas) ainsi qu'un cadre énonçant les résultats (voir tableaux 1 et 2 de la section 4 du présent document, plus bas).

Figure 1. Feuille de route du mécanisme national (2010-2012)

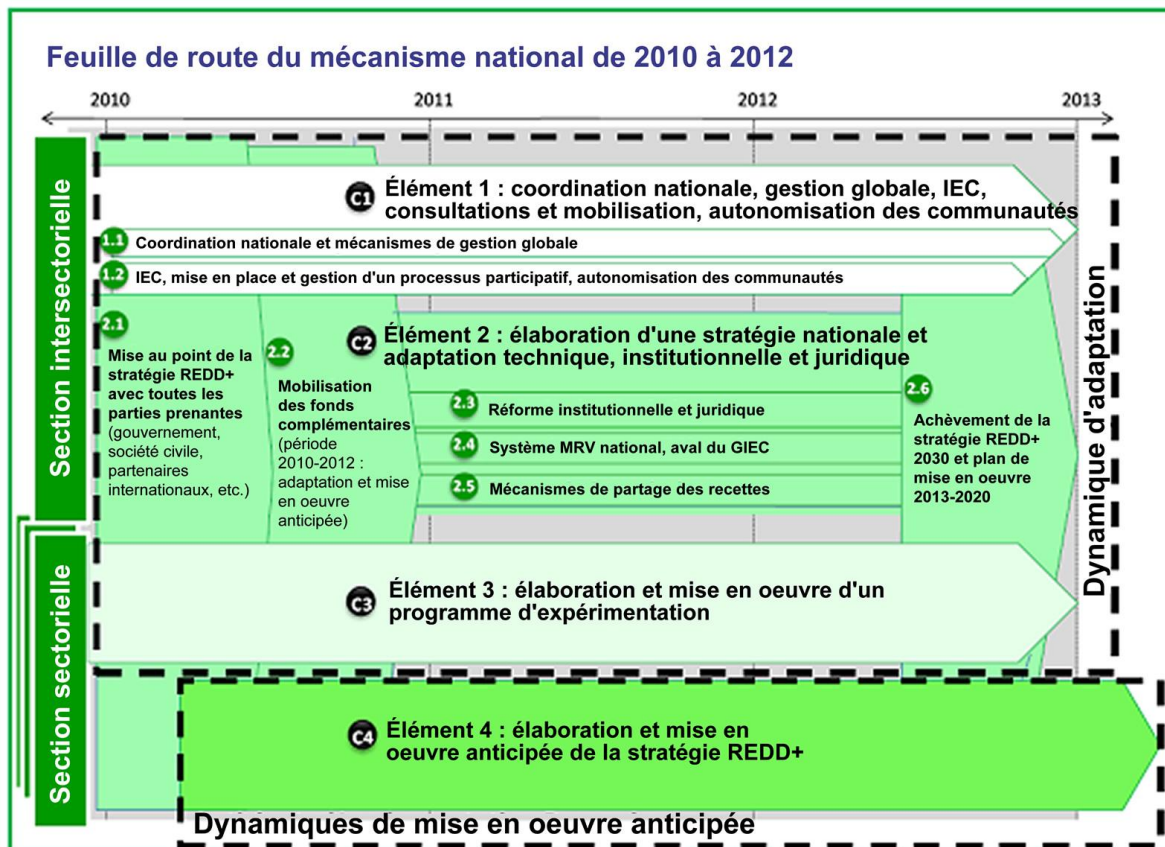
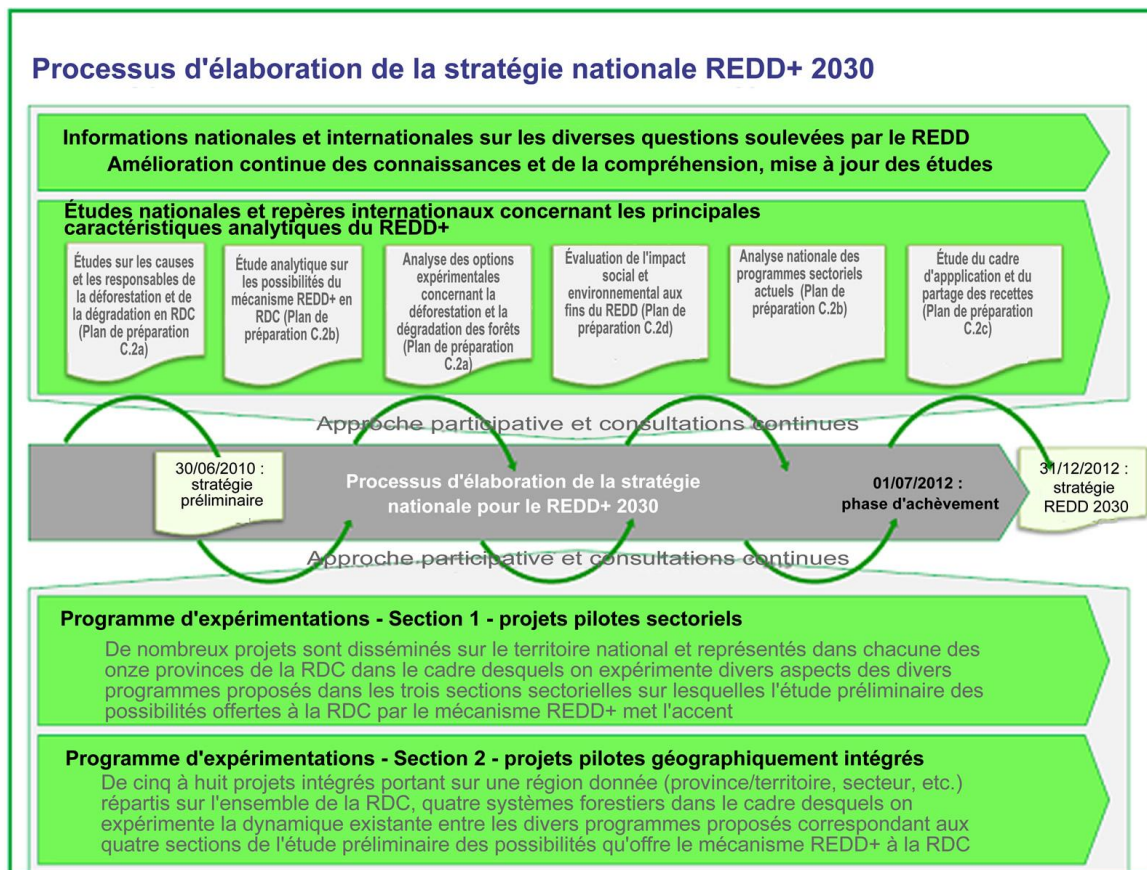


Figure 2. Feuille de route pour l'élaboration de la stratégie REDD+ (à l'horizon 2030)



2. Analyse de la situation

La superficie forestière de la RDC est de 1 450 000 km², dont 850 000 km² de forêts humides denses (soit près de la moitié des forêts humides denses d'Afrique). Le volume de carbone retenu par la biomasse forestière est le deuxième volume le plus important des régions tropicales et, selon les estimations, varie de 20 à 37 milliards de tonnes de carbone. Les forêts de RDC fournissent des moyens d'existence à des millions d'habitants des forêts et des campagnes.

Les forêts de RDC offrent quatre possibilités de développement imbriquées au pays et au niveau mondial : i) des forêts étendues et uniques, de la biodiversité et des ressources écosystémiques devant être préservées et utilisées de manière écologiquement viable; ii) des possibilités en matière d'atténuation des changements climatiques/d'adaptation auxdits changements; iii) des moyens d'existence en milieu rural et une possibilité de développement socio-économique; iv) des possibilités financières grâce au carbone, compte tenu en particulier des mécanismes de financement qui se font jour dans le cadre de programme REDD. Compte tenu de tout cela, la RDC s'est engagée activement dans le mécanisme de préparation REDD+ depuis le début de 2009. Le pays bénéficie déjà de l'aide du Programme ONU-REDD et du FPCF de la Banque mondiale dont il est un partenaire.

La RDC est l'un des pays les plus pauvres et les moins développés où la pauvreté atteint des niveaux particulièrement élevés. Son économie repose principalement sur l'agriculture de subsistance et l'extraction des ressources naturelles. Participer au régime REDD, si cela se faisait dans des bonnes conditions, contribuerait certainement à l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural et à la conservation des forêts, dans la mesure où cela s'inscrirait dans le cadre du même effort concerté.

De 1996 à 2003 le pays a connu deux grandes guerres qui ont fait quelque 4 millions de victimes et des centaines de milliers de déplacés. Dans la partie orientale du pays le conflit armé perdure. Aujourd'hui, la RDC qui se trouve en situation de redressement à l'issue des conflits a engagé un processus de stabilisation qui offre l'unique possibilité de favoriser les changements dans la mesure où le gouvernement, l'économie et la société se développent. Les ressources naturelles telles que les forêts représentent un aspect essentiel du développement. Toutefois, la gouvernance constitue un problème de développement très important qui nécessite un appui solide et durable.

Une analyse détaillée de la situation avait déjà été entreprise dans le document « Programme de démarrage rapide de la République démocratique du Congo ONU-REDD - An 1 » (c'est-à-dire la phase 1 du Programme ONU-REDD) qui a été approuvé par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD lors de sa première réunion, tenue à Panama en mars 2009. Le Plan de préparation comporte une autre analyse du contexte et porte notamment sur les aspects politiques et institutionnels ci-après :

- Evaluation des stratégies et programmes sectoriels en cours concernant les forêts et le mécanisme REDD+, section 1.1.2 (pages 55 à 61) du Plan de préparation).
- Analyse de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance en la matière, annexe 2a (pages 118 à 120) du Plan de préparation).
- Contexte et cadre institutionnel du mécanisme REDD+, y compris la dimension participative, section 1a (pages 15 à 24).
- Le cadre juridique du mécanisme REDD : se reporter au texte du décret 09/40 du 26 novembre 2009 de la RDC concernant le mécanisme REDD qui figure à l'annexe 1 (pages 110 à 115) du Plan de préparation.

3. Stratégie, y compris les enseignements tirés et le programme conjoint proposé

Dans le Plan de préparation il est fait fréquemment référence au cadre stratégique national et aux synergies qui sous-tendent le processus d'adaptation relevant du mécanisme REDD+. En particulier, à la section 1a (pages 5 à 7) sont fournis les fondements stratégiques du Plan de préparation et sa conception. En outre, à la section 1a (notamment aux pages 18 à 21) il est fait référence aux liens escomptés entre le Plan de préparation et un certain nombre de politiques stratégiques et d'initiatives telles que la stratégie nationale d'atténuation de la pauvreté et la stratégie de croissance économique (la nouvelle stratégie devrait être rédigée en détail cette année), les processus

d'élaboration des politiques relatives aux changements climatiques et aux négociations, les différentes stratégies et programmes sectoriels (tels que ceux concernant la préservation des forêts et de la biodiversité et le développement rural/communautaire), la stratégie nationale de développement des populations autochtones pygmées et les politiques et initiatives de décentralisation, entre autres.

Le processus d'adaptation de la RDC relevant du mécanisme REDD+ bat son plein du fait des **négociations internationales** tendant à la mise au point d'un mécanisme REDD. En fait, la RDC a rapidement conçu son Plan de préparation et demande des fonds au Programme ONU-REDD et au programme FPCF de façon à pouvoir être prête lorsque l'architecture internationale REDD aura été définie, dans deux ou trois ans si tout se passe bien. A cet égard, le Plan de préparation comporte tous les éléments prévus par le mécanisme de préparation REDD tel que défini au plan international, à savoir la gestion de l'adaptation; la participation des parties prenantes; les options stratégiques du mécanisme REDD; un scénario de référence; un cadre de mise en œuvre et un système national MRV (voir tableau 1 plus bas pour plus de précision).

Le processus d'adaptation de la RDC au titre du mécanisme REDD+, tel qu'il ressort du Plan de préparation, est en phase avec les efforts du bassin du Congo relevant du REDD et la position adoptée en matière de politique climatique. La COMIFAC, qui est l'organe politique et technique régional des pays d'Afrique du Centre pour les forêts et les questions connexes, participe sans réserve aux initiatives mondiales visant à faire progresser le mécanisme REDD et à aider les pays de la région dans leurs efforts devant les préparer collectivement au mécanisme. Les efforts que déploie la RDC en tant que chef de file, dont témoigne le plan de préparation qui est la première feuille de route approfondie du mécanisme REDD de la région, devraient inspirer le reste de la région. De plus, nombre d'initiatives régionales au titre du REDD favoriseront le processus d'adaptation de la RDC dans le cadre du mécanisme REDD+.

La RDC participe pleinement au mécanisme de préparation REDD+ depuis plus d'un an comme l'attestent les institutions nationales créées expressément à cette fin, le décret REDD, qui existe depuis novembre 2009, une concertation harmonieuse entre les multiples parties prenantes concernant le REDD, la participation active aux négociations internationales portant sur le mécanisme REDD, un plan d'information, d'éducation et de communication pour le REDD, les références qui sont régulièrement faites au mécanisme dans les médias nationaux, l'intérêt et l'appui d'une grande diversité de donateurs internationaux et de partenaires de l'assistance technique, ainsi que l'intérêt croissant manifesté à tous les niveaux, des institutions nationales aux associations locales. Le fait que l'élaboration du Plan de préparation ait mobilisé toutes les parties prenantes est une indication supplémentaire de l'engagement national dans le mécanisme REDD+. Il ne fait aucun doute que le Plan de préparation traduit l'apparition d'un front stratégique dans le pays auquel il donne suite.

Les deux principales structures multilatérales qui appuient le mécanisme REDD, à savoir le Programme ONU-REDD et le FPCF, sont actives en RDC et collaborent très étroitement, au point que la RDC a été désignée comme un bon exemple de coordination internationale des interventions des donateurs au titre du REDD. Il est clair que le gouvernement conduit l'ensemble de l'initiative grâce à une concertation harmonieuse et constructive avec les partenaires internationaux ainsi que la société civile.

Le Programme ONU-REDD joue un rôle actif dans le pays depuis juin 2009, date à laquelle la première phase (d'un montant de 1 880 000 dollars) a été lancée (phase approuvée par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD en mars 2009). Cette première phase, qui est sur le point d'être achevée, a permis d'ancrer convenablement la dynamique REDD (du point de vue institutionnel et des méthodes de travail), de confirmer l'engagement national en faveur du mécanisme REDD et de préparer la feuille de route (c-à-dire le Plan de préparation). Le pays est maintenant prêt à mettre en œuvre la feuille de route (le Plan de préparation), pour laquelle l'appui financier et technique du Programme ONU-REDD et du FPCF est indispensable. En un mot, le pays dispose des **institutions** (CN-REDD, GTCR, le Comité national REDD prévu), des **outils** (le Plan de préparation) et des **méthodes** (travaux de qualité, consultations et pratiques et stratégies en matière de participation, concertations en cours au niveau national/provincial) pour progresser dans la voie du mécanisme de préparation REDD et REDD+, activement et de manière approfondie.

Certains des progrès faits dans le cadre de la première phase du Programme ONU-REDD et des enseignements qui en ont été tirés sont résumés ci-dessous :

- Un cadre institutionnel et juridique national pour le mécanisme REDD est déjà en place.
- Les principes régissant le mécanisme REDD ont été adoptés par les principales parties prenantes du REDD en janvier 2009 et se sont révélés utiles pour faire avancer les choses et sont respectés; Le processus REDD doit être unique; il doit assurer la participation des intéressés à la concertation nationale, il doit être transparent, techniquement de qualité et favoriser l'intégration régionale.
- Un Plan de préparation détaillé a été élaboré grâce à la participation des intéressés qui comporte leurs vues stratégiques, des éléments consistants, des orientations opérationnelles et un budget détaillé.
- Le CN-REDD établi sous les auspices du MECNT est devenu un élément précieux et respecté qui appui et alimente le processus REDD, facilite la coopération entre les principales parties prenantes (nationales et internationales), assure leur participation appropriée, ouvre les diverses voies d'intervention nécessaires et préserve la cohérence tout au long du processus.
- Un certain nombre de mécanismes visant à assurer la participation, l'échange d'informations et la concertation entre les diverses parties prenantes ont été mis en place et fonctionnent harmonieusement.
- Les groupes de la société civile et les représentants des populations des forêts participent activement aux débats sur le mécanisme REDD+, y compris l'élaboration du Plan de préparation, et se sont organisés par l'intermédiaire du GTCR qui est un interlocuteur régulier et indispensable du gouvernement et des parties prenantes internationales en ce qui concerne le mécanisme REDD en RDC.
- La coopération conjointe entre les deux principales structures internationales intervenant dans le mécanisme REDD, à savoir le Programme ONU-REDD et le FPCF, est solide et se déroule sans heurt. Les missions conjointes ONU-REDD/FPCF se sont révélées être un moyen approprié pour appuyer et orienter le processus REDD et devraient se poursuivre.
- Différents observateurs extérieurs ont loué le mécanisme REDD+ mis en place en RDC qui s'avère être une initiative satisfaisante et novatrice grâce à sa structure interne, à sa dynamique sociale et à la participation de toutes les parties prenantes, à sa méthodologie et aux progrès tangibles qu'il a permis en à peine un an.

En résumé, la première phase du Programme ONU-REDD a permis d'ancrer et d'affiner les efforts d'adaptation faits dans le cadre du mécanisme REDD+. La deuxième phase peut donc déjà démarrer car elle progressera sur des bases solides.

4. Cadre dans lequel s'inscrivent les résultats

Au **tableau 1** ci-dessous figure un cadre dans lequel s'inscrivent les résultats du Plan de préparation REDD; y figurent les éléments suivants : résultats, produits, éléments d'adaptation, indicateurs de progrès et de performance, et budget d'ensemble.

Au **tableau 2** ci-dessous figure le même cadre qui a été adapté pour être conforme à la présentation prévue par le Programme ONU-REDD pour répondre aux prescriptions du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs en matière d'établissement de rapports. Y figurent les rubriques budgétaires et responsabilités des différents organismes des Nations Unies participants (vous voudrez bien noter que le budget correspond exclusivement au budget ONU-REDD qui est demandé).

Tableau 1. Cadre intégré du Plan de préparation REDD de la RDC (R-PP) – projet (*)

RÉSULTATS INTÉGRÉS/BUDGET/CADRE DU PLAN DE PRÉPARATION DE LA RDC (R-PP) (2010-2012) – projet (*)					
Objectif du plan de préparation : la RDC est dotée des moyens nécessaires et prête à intégrer le mécanisme international REDD+					
Résultats escomptés (résultats)	Éléments du Plan de préparation (produits)		Budget (dollars E.-U.)	Éléments du Plan de préparation (international)	Indicateurs de progrès et de résultats
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	1a	Gestion du mécanisme de préparation	3,2 m	Gestion de la préparation	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale de qualité et ambitieuse concernant le mécanisme REDD+ qui est le point de convergence des vues des différentes parties prenantes participant au Programme REDD La stratégie repose sur un outil de décision (scénario de référence) ainsi que sur une Évaluation sociale et environnementale stratégique solide Un plan d'investissement au titre du Programme REDD est prêt
	1b	Consultation, participation et stratégie IEC	2,4 m		
	2a	Évaluations de l'utilisation des terres, des politiques et de la gouvernance	0,4 m	Options stratégiques REDD	
	2b	Options stratégiques	2,1 m	Scénario de référence	
	3	Scénario de référence	1,0 m		
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	2c	Cadre de mise en œuvre	3,4 m	Cadre de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Un registre des projets et initiatives concernant le carbone est fonctionnel Un fonds/des mécanismes provisoire(s) de gestion du financement des initiatives carbone est en place Les procédures d'évaluation sociale et environnementale sont établies.
	2d	Évaluation sociale et environnementale stratégique	1,0 m		
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	4a	MRV (GES)	7,8 m	Système MRV national	<ul style="list-style-type: none"> Un système MRV pour les émissions de GES (déforestation/dégradation) est opérationnel et géré au niveau du pays Un système MRV concernant les aspects sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance est mis en place Le système MRV à deux volets est adopté par les parties prenantes participant au Programme REDD
	4b	MRV (avantages auxiliaires et autres aspects)	1,0 m		
Montant total du budget (**)			22,7 m		

(*) Vous voudrez bien noter que le cadre concernant les résultats fait encore l'objet d'une mise au point.

(**) Vous voudrez bien noter qu'il existe une différence de 0,4 million de dollars entre la somme des éléments correspondant au R-PP et le total, en raison de l'échelle utilisée. Vous trouverez à la [section 5](#) (pages 104 à 106) du Plan de préparation un plan de travail et un budget détaillés ventilés *par année*, et *par organisme*.

Tableau 2. Cadre concernant les résultats et allocations budgétaires correspondant à la contribution du Programme ONU-REDD (phase 2) / 2010-2012

Résultat du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : les ressources naturelles sont gérées d'une manière écologiquement rationnelle sur la base de codes juridiques.					
Objectif du R-PP et du Programme ONU-REDD : la RDC est dotée des moyens nécessaire et est prête à intégrer le mécanisme international REDD+.					
Résultats (*)	Produits (éléments du R-PP)	Organisme des Nations Unies	Principaux partenaires (**)	Activités représentatives de chaque produit	Allocation du Programme ONU-REDD (dollars E.-U.)
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	1a/ Gestion du processus d'adaptation	PNUD	MECNT, CN-REDD, GTCR	Fonctionnement des structures nationales et provinciales participant au REDD; experts chefs de file et avis; renforcement des capacités.	1 064 000
	1b/ Consultation, participation et IEC	PNUD	CN-REDD, GTCR	Généralisation des activités IEC; la société civile et le GTCR dirigent les activités au niveau provincial et sur le terrain.	475 000
		PNUE			73 000
	2a/ Évaluations des terres et des forêts	FAO	MECNT	Études; enquêtes sur le terrain; enseignements tirés	170 000
	2b/ Options stratégiques	PNUD	Partenaires multiples	Évaluations sectorielles; plan d'investissement; appui aux négociations; suivi du Programme REDD et avis	503 000
3/ Scénario de référence	FAO	Organismes publics divers	Données chronologiques et analyses de la situation; définition des niveaux d'émissions de référence; travaux prospectifs	260 000	
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	2c/ Cadre de mise en œuvre	PNUE	CN-REDD, gouvernement	Analyses; consultations; conception et mise en place d'institutions; avis; rédaction d'une loi	15 000
	2d/ Évaluation sociale et environnementale stratégique	PNUE	MECNT, GTCR	Études et consultations; rédaction et validation de l'Évaluation sociale et environnementale; première équipe d'évaluateurs	420 000
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	4a/ MRV (GES)	FAO	DIAF	Suivi satellitaire; inventaire national des forêts; inventaire des GES	1 760 000
	4b/ MRV (avantages auxiliaires et autres)	PNUE	Partenaires multiples	Formation; études; mise au point d'outil; suivi	400 000
FAO	Coût du programme				2 190 000
	Coût de l'appui indirect (7 %)				153 000
PNUD	Coût du programme				2 042 000
	Coût de l'appui indirect (7 %)				143 000
PNUE	Coût du programme				908 000
	Coût de l'appui indirect (7 %)				64 000
Totaux	Coût du programme				5 140 000
	Coût de l'appui indirect				360 000
	Montant total de l'allocation du Programme ONU-REDD				5 500 000

(*) Vous voudrez bien noter que la rédaction des résultats prévus fait encore l'objet d'une mise au point.

(**) « Principaux partenaires » s'entend principalement de certains intervenants compétents; toutefois, un plus grand nombre de pays et de parties prenantes extérieures interviendront certainement dans le processus REDD.

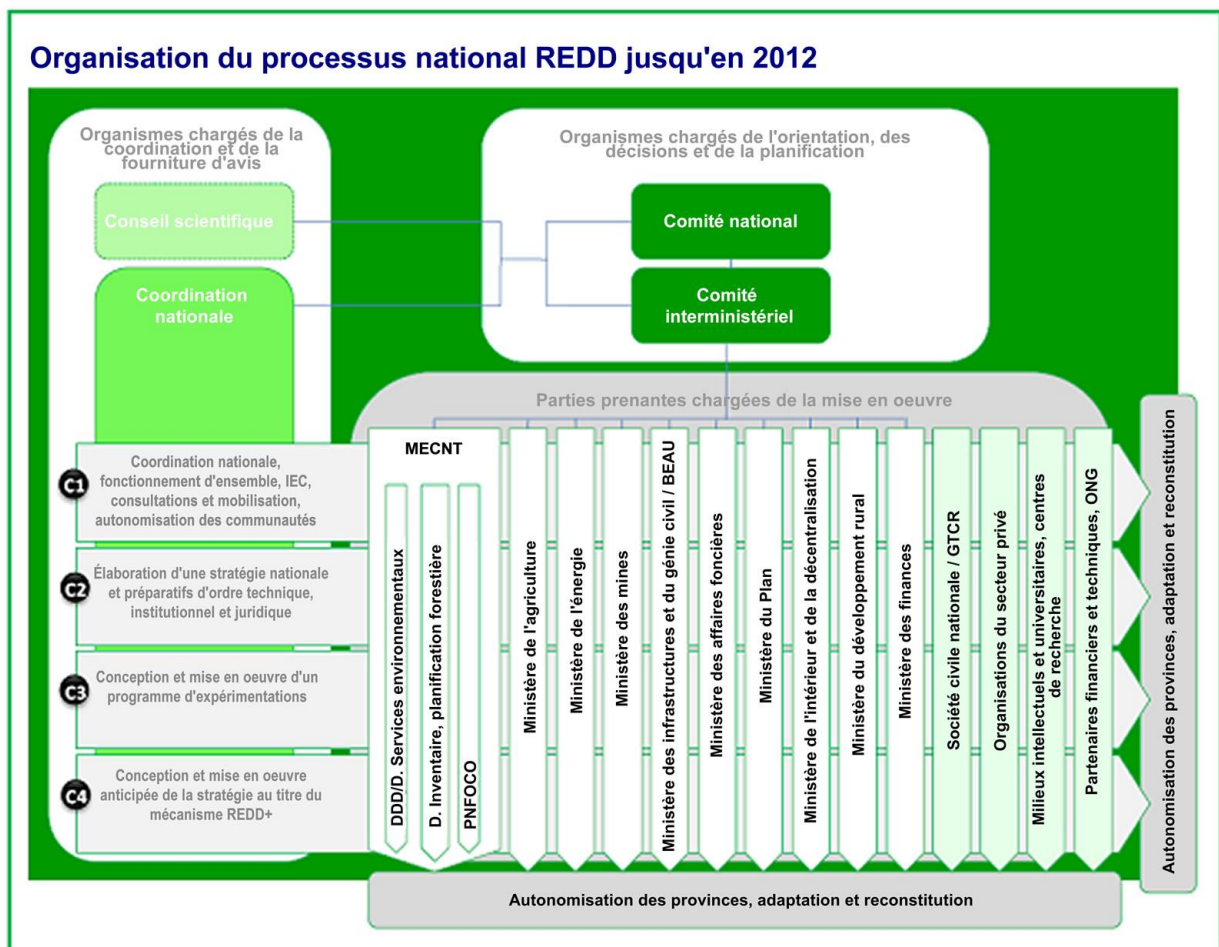
5. Arrangements en matière de gestion et coordination

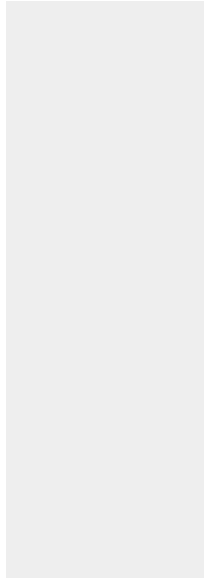
À l'échelle du pays

En ce qui concerne les arrangements du pays en matière de gestion et de coordination, on se reportera à la section 1a (pages 15 à 25) du Plan de préparation (R-PP). Se reporter également au texte du Décret REDD de 2009 qui définit le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les arrangements nationaux concernant la gestion et la coordination du mécanisme REDD qui est joint à l'annexe 1a (page 110 à 115) du Plan de préparation.

La figure 3 ci-dessous est un organigramme qui représente le dispositif organisationnel correspondant au processus national REDD tel qu'il figure dans le Plan de préparation (section 1a, page 15).

Figure 3. Dispositif organisationnel pour le mécanisme REDD au niveau national





On trouvera aux parties indiquées ci-après du descriptif du Plan de préparation des précisions sur les mécanismes assurant la participation des intéressés au mécanisme REDD :

- Section 1a (notamment les pages 20 à 24) en ce qui concerne le Groupe de travail sur le climat-REDD (GTCR) issu de la société civile.
- Section 1b (notamment les pages 33 à 37) en ce qui concerne le Plan relatif à l'information, l'éducation et la communication (IEC), y compris les approches concernant les consultations/la participation, les principales parties prenantes et le budget.
- Section 1b (pages 25 à 33) et annexe 1b (pages 116 et 117) en ce qui concerne les consultations et la participation durant la rédaction du Plan de préparation qui montrent quels ont été les mécanismes utilisés jusqu'ici pour assurer la participation des intéressés et leur consultation, démarche qui sera poursuivie et développée.

À l'échelle de l'ONU

Le mécanisme de préparation REDD doit être accompagné et appuyé par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD ainsi que par d'autres parties prenantes internationales, notamment la Banque mondiale, et les principales NGO internationales intervenant dans le domaine relevant du REDD telles que la Fondation pour la forêt pluviale et le WWF. Il est prévu d'organiser régulièrement des missions conjointes ONU-REDD/FPCF, vraisemblablement trois fois par an (comme cela a été le cas en 2009). Un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan de préparation est prévu fin 2011 (voir section 7 plus bas du présent document).

La mise en œuvre du Plan de préparation, et notamment de sa partie correspondant au financement assuré par le Programme ONU-REDD, relève principalement du gouvernement par l'entremise de la Coordination nationale REDD (CN-REDD) ou d'autres instances nationales, selon que de besoin. Les organismes participant au Programme ONU-REDD sont des partenaires techniques et financiers et, en tant que tels, veilleront à ce que le pays s'approprie la mise en œuvre du Plan de préparation ainsi que la prise de décision concernant tous ses aspects, compte dûment tenu des règles et procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Les fonds seront gérés par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD conformément à *L'approche harmonisée des procédures de transferts de fonds* (HACT). Les fonds seront décaissés avec leur plein accord et conformément au plan de travail, au règlement intérieur et à d'autres dispositifs opérationnels établis par la Coordination nationale CN-REDD ou selon l'agrément du Gouvernement.

La mise en œuvre, le décaissement des fonds et l'établissement des rapports nécessaires concernant la partie du Programme ONU-REDD du Plan de préparation s'effectueront conformément aux règles et procédures du Programme ONU-REDD et de l'Organisation des Nations Unies, comme cela a été le cas jusqu'ici au cours de la phase 1 du Programme ONU-REDD. Le respect des obligations fixées par l'ONU sera assuré par le principal conseiller technique du Programme ONU-REDD qui se trouve déjà dans le pays et y demeurera pendant toute la durée de la phase 2 du Programme ONU-REDD. Il sera intégré à la Coordination nationale REDD et à la structure gouvernementale correspondante afin d'optimiser le renforcement des capacités et d'aider véritablement à une mise en œuvre sans heurt.

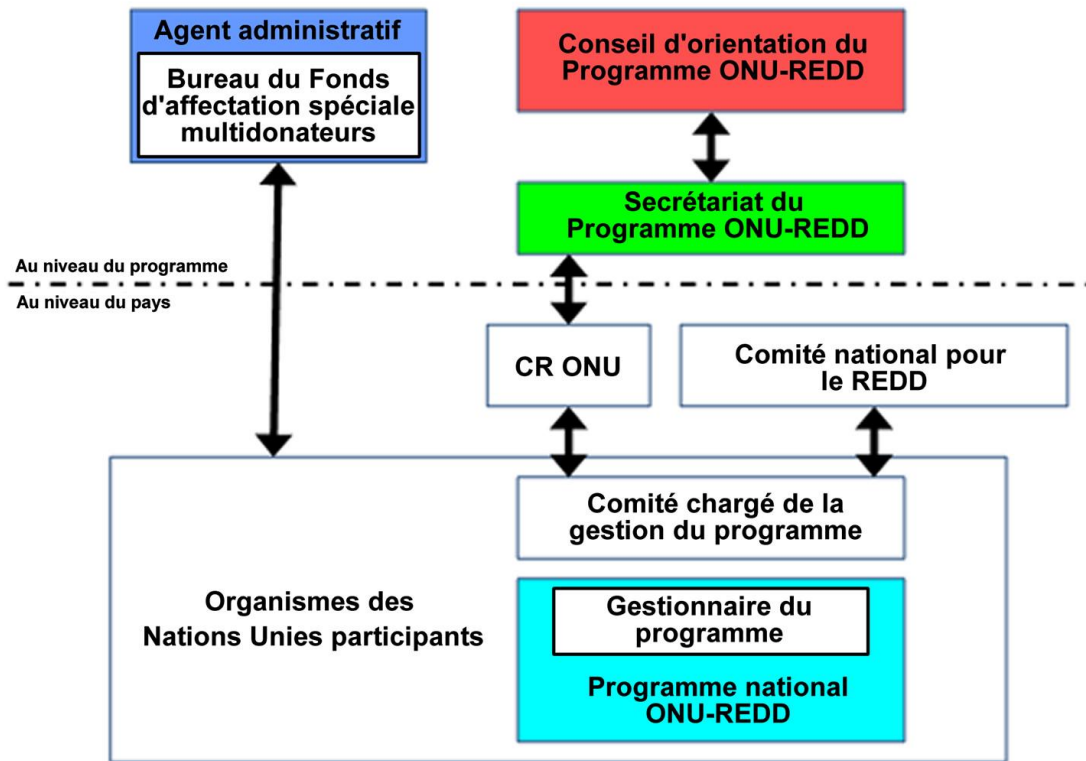
Le Coordonnateur résident de l'ONU, en qualité de chef stratégique de l'équipe de pays de l'ONU, supervisera l'utilisation des fonds du Programme ONU-REDD, de façon à veiller à ce que les organismes des Nations Unies participants respectent leurs obligations.

Les principales institutions prenant part au Programme ONU-REDD sont les suivantes :

- Le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD : c'est lui qui assure la direction d'ensemble et fixe l'orientation stratégique du Programme ONU-REDD. Il décide des allocations financières du Programme en suivant les principes budgétaires énoncés dans le document-cadre du Programme ONU-REDD et conçoit des mécanismes de suivi dans le but de garantir une utilisation réussie des fonds. Le Conseil d'orientation assurera la coordination des interventions de ceux qui participent au mécanisme REDD+ au niveau mondial, tels que le FPCF de la Banque mondiale. Le règlement intérieur et le mandat du Conseil d'orientation peuvent être consultés sur le site Internet du Programme ONU-REDD : <www.un-redd.org>. Les utilisateurs habilités peuvent aussi consulter le site ONU-REDD : <www.unredd.net>.
- Le secrétariat du Programme ONU-REDD : il est au service du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et utilise les moyens des organismes des Nations Unies participants, des établissements de recherche et les compétences d'experts reconnus. Il veille à ce que les politiques et stratégies décidées par le Conseil d'orientation soient mises en œuvre et respectées. Il contribue à la coordination des interventions des organismes participant au Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE). Le secrétariat gère également le processus de révision du programme national conjoint et assure le suivi et l'évaluation d'ensemble de sa mise en œuvre. Il veille aussi aux relations entre les partenaires et l'extérieur, assure la qualité et le contrôle des programmes nationaux conjoints et appuie la gestion du savoir.
- Le Groupe de coordination des organismes des Nations Unies participants : cette structure consiste en représentants de trois organismes des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) et a pour principale fonction de veiller à ce que la participation active des organismes soit bien coordonnée afin que soit réalisés les buts et objectifs d'ensemble du Programme ONU-REDD.
- L'Agent administratif : le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD est l'Agent administratif du Fonds du Programme ONU-REDD. Ce bureau gère la répartition des ressources et fait office d'interface administrative avec les donateurs. La responsabilité de l'Agent administratif est indiquée dans le document du PNUD définissant la responsabilité de la personne agissant en qualité d'Agent administratif au titre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et/ou dans le cadre des programmes conjoints de l'ONU lorsqu'on recourt à la gestion canalisée des fonds. Le Bureau du Fonds d'affectation multidonateurs est responsable en qualité d'agent administratif : i) de la réception, de l'administration et de la gestion des contributions des donateurs; ii) du décaissement des fonds destinés aux organisations des Nations Unies participantes, conformément aux instructions du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD; iii) de la fourniture d'un appui à la FAO, au PNUD et au PNUE lorsqu'ils procèdent à l'établissement de rapports; iv) de l'établissement de rapports de synthèse explicatifs et de rapports financiers adressés au Conseil d'orientation par l'entremise du Secrétariat technique, aux comités directeurs nationaux et aux donateurs. L'Agent administratif peut s'acquitter d'autres fonctions à la demande des organismes des Nations Unies participants.

A la figure 4 ci-dessous figurent les arrangements nationaux types concernant la gestion du Programme ONU-REDD.

Figure 4 : Arrangements nationaux pour la gestion du Programme ONU-REDD



6. Dispositions relatives à la gestion des fonds

La gestion des fonds du Programme ONU-REDD est une gestion « canalisée ». Les organismes des Nations Unies participants (en l'occurrence la FAO, le PNUD et le PNUE) sont entièrement responsables de la programmation et de l'utilisation des fonds reçus de l'Agent administratif. Comme indiqué précédemment, les fonds seront gérés d'une manière appropriée par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD qui suivront la procédure énoncée dans *L'approche harmonisée des transferts de fonds*. Les fonds seront décaissés compte dûment tenu des et conformément aux plans de travail, aux mandats et aux autres éléments opérationnels établis par le Comité national pour le REDD (CN-REDD) ou selon l'accord du gouvernement. Les organismes participants des Nations Unies ont droit à des dépenses d'appui indirectes représentant 7 % du montant. En outre, le montant des dépenses directes peut être fixé conformément aux politiques respectives des organisations participantes.

Les fonds seront libérés conformément au Règlement intérieur du Programme ONU-REDD. Le règlement impose au secrétariat du Programme ONU-REDD de présenter à l'Agent administratif les pièces suivantes : un exemplaire du descriptif du programme national signé (c'est-à-dire le présent document) et un formulaire de demande de crédits signé par le Président du Conseil d'orientation. Sur réception de la documentation requise, l'Agent administratif remet les fonds aux organismes des Nations Unies participants, comme indiqué à la section II du *Mémoire d'accord pour le Fonds d'affectation spécial multidonateurs* (disponible sur le site <www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml>). L'Agent administratif informe les organismes des Nations Unies participants et le Coordonnateur résident de l'ONU du transfert des fonds. Chaque organisme des Nations Unies participant tient un grand livre des comptes distinct où sont indiquées la réception et l'administration des fonds que lui a fournis l'Agent administratif.

L'Agent administratif veille à ce que le programme conjoint approuvé soit conforme aux arrangements administratifs types conclus entre les donateurs et l'Agent administratif et au mémorandum d'accord conclu entre les organismes des Nations Unies participants et l'Agent administratif.

Les organismes des Nations Unies ne prennent aucun engagement de dépenses excédant les budgets approuvés qui sont amendés par le Conseil d'orientation lorsqu'il y a lieu. Lorsqu'il est nécessaire de dépasser les montants budgétisés, l'organisme des Nations Unies concerné engage un débat avec les autres organismes des Nations Unies participants et présente ensuite une demande de budget supplémentaire au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD par l'intermédiaire du Secrétariat.

7. Suivi, évaluation et établissement de rapports

Vous voudrez bien vous reporter à la section 6 (pages 107 à 109) du Plan de préparation pour le suivi et l'évaluation du Plan de préparation REDD.

Pour les indicateurs de progrès et de performance, se reporter au tableau 1 du présent document plus haut.

Le tableau 3 ci-dessous consiste en un cadre conjoint pour le suivi du Plan de préparation et du Programme ONU-REDD, adapté à partir du Plan de préparation.

Tableau 3 : Cadre de suivi du programme conjoint

Résultats escomptés (*)	Indicateurs (*)	Moyens de vérification	Responsabilités (organismes des Nations Unies)	Risques et hypothèses (**)
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de qualité et ambitieuse aux fins du mécanisme REDD+ qui reprend la convergence des points de vue des différentes parties prenantes du REDD • La stratégie repose sur un outil décisionnel (scénario de référence) et sur une Évaluation sociale et environnementale stratégique solide • Un plan d'investissement pour le REDD est prêt 	<p>Rapports du CN-REDD</p> <p>Débat et rapports de validation des activités</p> <p>Descriptif de la stratégie nationale pour le REDD+</p> <p>Études</p>	<p>PNUD FAO (et FPCF de la Banque mondiale)</p>	<p>Le délai proposé dans la feuille de route pour le Plan de préparation REDD (3 ans) est trop court</p> <p>La coordination intersectorielle demeure faible</p> <p>Le mécanisme REDD+ est approuvé en tant qu'instrument international de financement des activités relatives au climat</p>
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Le registre des projets et initiatives concernant le carbone est fonctionnel • Un mécanisme national provisoire de gestion des fonds carbone est en place • Les procédures d'évaluation environnementale et sociale sont en place 	<p>Documents juridiques et officiels</p> <p>Examen du Plan de préparation</p>	<p>PNUE (et FPCF de la Banque mondiale)</p>	<p>Il est procédé à des réformes en matière de gouvernance et dans le domaine législatif</p> <p>Faiblesse des parties prenantes nationales, provinciales et non gouvernementales</p>
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Un système MRV pour les émissions de GES (déforestation/dégradation) est opérationnel et géré au niveau national • Un système MRV concernant les aspects sociaux et environnementaux, la gouvernance et l'économie est en place • Les parties prenantes du REDD adoptent le double système MRV 	<p>Documents officiels</p> <p>Rapports sur les projets</p> <p>Évaluations institutionnelles</p>	<p>FAO PNUE</p>	<p>Les méthodes employées sont efficaces tant du point de vue temporel que financier et bien maîtrisées par les partenaires du pays</p> <p>Les moyens nationaux en matière d'information sur les forêts et concernant les questions touchant les systèmes MRV demeurent faibles</p> <p>Les préoccupations sociales et environnementales sont dûment traitées et prises en compte</p>

(*) Vous voudrez bien noter que le libellé du texte proposé pour les résultats et les indicateurs est encore en cours d'élaboration.

(**) Veuillez vous reporter à la [section 6](#) (page 109) du Plan de préparation pour l'énoncé de la totalité des risques, y compris les mesures d'atténuation.

Le **conseiller technique principal ONU-REDD** ainsi que le CN-REDD établiront et diffuseront auprès des organismes des Nations Unies des rapports sur la progression de la mise en œuvre et sur les budgets tous les trois mois. Le conseiller technique principal présentera également des rapports au secrétariat du Programme ONU-REDD et au bureau de l'Agent administratif du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur demande. Les organismes participant au Programme ONU-REDD coopéreront avec le conseiller technique principal et lui assureront leur appui afin que la mise en œuvre du programme se déroule sans heurt, de manière transparente et coordonnée.

Les organismes participant au Programme ONU-REDD ainsi que la Banque mondiale (FPCF) et, selon que de besoin, d'autres parties prenantes internationales, mèneront régulièrement des **missions conjointes ONU-REDD/FCPF** pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du Plan de préparation. Trois missions par an est la fréquence la plus probable. Chaque organisme participant au Programme ONU-REDD peut organiser des missions spécifiques, au besoin, pour améliorer l'exécution des activités dont il a la responsabilité.

Un **examen à moyen terme** de la mise en œuvre du Plan de préparation est prévu à la fin de 2011. Il s'agira d'un examen indépendant suivi d'une mission conjointe ONU-REDD/FCPF qui servira à définir les révisions et les corrections à apporter aux plans de travail, activités, budget et calendrier, entre autres, ainsi qu'à concevoir les questions institutionnelles et opérationnelles concernant le Plan de préparation et le mécanisme REDD+.

Les informations communiquées à la presse, aux bénéficiaires du Programme ONU-REDD, tout document connexe destiné au public, les avis, rapports et publications officielles feront état du rôle du Programme ONU-REDD (et/ou de ses donateurs, des organismes des Nations Unies participants et de toute autre partie compétente).

8. Contexte juridique et fondement des relations

Les organismes des Nations Unies ont signé un *mémoire d'accord* pour mettre en œuvre le Programme de collaboration ONU-REDD, qui est entré en vigueur le 20 juin 2008. Le présent projet de programme d'appui à la mise en œuvre du Plan de préparation de la RDC est conforme à ce *Mémoire d'accord* ainsi qu'aux accords de coopération et d'assistance signés avec les organismes des Nations Unies participants et le Gouvernement de la RDC.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont des parties prenantes compétentes et actives en RDC dans une grande diversité de domaines – sécurité, maintien de la paix, questions humanitaires, reconstruction, gouvernance et développement. Le Programme ONU-REDD s'inscrit dans le droit fil du cadre de coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et la population et le Gouvernement de la RDC. De plus, la mise en œuvre, en cours, avec succès de la phase 1 du Programme ONU-REDD depuis juin 2009 témoigne de l'esprit de coopération existant entre les différentes parties prenantes du mécanisme de préparation REDD en RDC.

9. Plans de travail et budgets

Le plan de travail et le budget d'ensemble du Programme ONU-REDD figurent au tableau 2 plus haut. On trouvera à la section 5 (pages 104 à 106) du Plan de préparation le détail du plan de travail et du budget pour l'ensemble du Plan de préparation, y compris la ventilation des fonds *par année* et *par organisme* participant au Programme ONU-REDD.

Le plan de travail et le budget correspondant à la première année (phase 2 du Programme ONU-REDD) sont en voie d'achèvement et seront prêts vers la fin de mars 2010. Les organismes participant au Programme ONU-REDD savent que le décaissement des fonds dépend de l'achèvement de l'élaboration du plan de travail et du budget pour la première année.

Annexe 1.

Personnes à contacter pour le Plan de préparation et le Programme ONU-REDD pour la RDC

M. Vincent Kasulu

Directeur du développement durable (MECNT) & Correspondant pour le Programme CCUNCC/REDD – RDC (Kinshasa)

Mél : kaseyamak@yahoo.fr

M. Kanu Mbizi

Coordinateur national du REDD – RDC (Kinshasa)

Mél : kanumbizi@yahoo.fr

M. Fabien Monteils

Conseiller technique principal, Programme ONU-REDD de la RDC (Kinshasa)

Mél : fabien.monteils@undp.org

M. Roger Muchuba

Coordonnateur du Groupe de travail sur le climat-REDD (GTCR) – Le GTCR est la structure REDD des organisations représentant la société civile et les populations forestières de la RDC (Kinshasa).

Mél : rogermuchuba@yahoo.fr / gtclimatredd@yahoo.fr

Mme Wahida Patwa Shah

Analyste du PNUÉ chargée du climat, des forêts et des terres (Nairobi)

Mél : wahida.shah@unep.org

M. Oudara Souvannavong

Administrateur hors classe chargé des forêts, FAO (Rome)

Mél : oudara.souvannavong@fao.org

M. Josep A. Garí

Conseiller régional pour l'environnement et Coordinateur régional par intérim pour le Programme ONU-REDD, PNUD (Dakar).

Mél : josep.gari@undp.org
